

ARRÊTÉ ÉLECTORAL 2021-114

PORTANT RECEVABILITÉ DES LISTES DE CANDIDATURES

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L719-1 et D719-1 à D 719-40 ;
Vu les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
Vu le règlement intérieur modifié de l'Université adopté par le Conseil d'administration en sa séance du 13 juillet 2018, modifié ;
Considérant le défaut de candidatures constaté pour le collège des usagers – secteur LSH au sein de la Commission de la recherche lors du renouvellement complet des conseils centraux (scrutin tenu du 1^{er} au 3 décembre 2020) ;
Après consultation du Comité électoral consultatif en date du 26 mars 2021 ;
Vu l'arrêté électoral 2021-83 du 26 mars 2021 relatif à l'élection partielle des représentants des usagers à la Commission de la recherche – secteur LSH,

Arrête :

Article 1 : candidatures recevables

Sont déclarées recevables pour l'élection des représentants des usagers à la Commission de la Recherche relevant du secteur LSH, organisée le 27 avril 2021, les listes de candidatures suivantes :

Liste incomplète intitulée « AVENIR », composée de :

- 1/ Ahmed MAHDI
- 2/ Nour MALAS
- 3/ Bastien MOUCHET
- 4/ Donia FARHANI

Liste incomplète intitulée « CDNT – Collectif des non-titulaires », composée de :

- 1/ Aude ROYET
- 2/ Maxime LEMAITRE
- 3/ Julia CHRYSSOMALIS
- 4/ Romain BERTRAND
- 5/ Julie LEBLANC
- 6/ Geoffrey MERLE

Liste incomplète intitulée « UNITÉ 2021 », composée de :

- 1/ Stéphanie GINGUENÉ
- 2/ Renaud MABIRE
- 3/ Sarah LEVEAUX
- 4/ Frédéric PLAN

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera notifié aux membres et délégués de listes du Comité électoral consultatif. Il sera affiché dans les locaux universitaires et mis en ligne sur les sites internet et intranet de l'Université.

Fait à Lyon, le 15 avril 2021

Nathalie DOMPNIER

